

Actualité agriculture Biologique

-- Agriculture Bio --

Agriculture Bio

Suspension des OGM en France ?

Agri-bio
lundi 14 janvier 2008

Résumé :

[VIDEO] Suite à la grève de la faim de José Bové, le débat sur les OGM est devenu plus intense et le gouvernement semble annoncer une interdiction formelle de culture des OGM à partir de 2009.

Le gouvernement a précisé qu'il engageait cette procédure de suspension « jusqu'à la réévaluation par les instances européennes de l'autorisation de commercialisation de cet OGM ». Monsanto, le géant américain de l'agro-chimie qui produit ce maïs, a désormais quinze jours pour présenter sa défense. La clause de sauvegarde est actuellement utilisée par six pays. Prévue dans une loi européenne de 1990 remplacée par un nouveau texte en 2001, cette clause permet d'interdire provisoirement la culture ou la vente d'un organisme génétiquement modifié, en invoquant un risque pour la santé et l'environnement. C'est rue de la Banque, à Paris, dans un immeuble squatté par l'association Le Ministère de la crise du logement, que José Bové et une quinzaine d'opposants aux organismes génétiquement modifiés (OGM) ont commencé, jeudi 3 janvier, une grève de la faim. Ils demandent "l'application de la clause de sauvegarde européenne sur le maïs Monsanto 810, seul autorisé à la culture".